

12

L'édition
en perspective

13



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION



LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

//87 2013 : le décollage du livre numérique ?

//90 Étude de l'IDATE sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique

//91 Le livre numérique : mode d'emploi

//92 Les Assises du livre numérique

//93 Baromètre SOFIA / SNE / SGDL sur les usages du livre numérique

//95 Le mouvement « Open Access » : état des lieux

//97 Les ressources pédagogiques et la tentation du numérique gratuit

2013 : le décollage du livre numérique ?

L'offre numérique des éditeurs se développe

La plupart des éditeurs français publient aujourd'hui leurs nouveautés simultanément au format papier et au format numérique. Ainsi, d'après une analyse menée par *Livres Hebdo* en février 2013, 74% des 50 meilleures ventes Ipsos/*Livres Hebdo* de 2012 étaient disponibles au format numérique, sachant que cette liste de meilleures ventes compte des romans mais aussi des BD et des titres jeunesse.

Tous les catalogues sont aujourd'hui concernés par le livre numérique. Après un démarrage de l'e-book centré sur le texte (en mettant à part l'édition scolaire et l'édition professionnelle, secteurs qui ont entamé leur mutation plus tôt), le catalogue français se diversifie par l'apport de livres numériques illustrés en jeunesse, pratique (cuisine, tourisme), beaux livres... Cette évolution est corrélée à l'évolution du format EPUB : alors que les romans sont majoritairement au format EPUB 2, les ouvrages illustrés tentent de tirer profit des fonctionnalités nouvelles qu'apporte l'EPUB 3 (interactivité, enrichissements, navigation...).

Les éditeurs ont à cœur de tester de nouveaux modèles et d'expérimenter de nouvelles offres au lecteur. Ceci passe aussi bien par des opérations promotionnelles de courte durée que des ventes couplées papier et numérique par exemple. De manière générale, les éditeurs s'efforcent d'être au plus près des attentes du consommateur : certains ont ainsi aligné le prix de leurs e-books sur celui du poche, quand d'autres ont choisi d'appliquer un tatouage numérique plutôt que des DRM cryptées sur leurs fichiers numériques.

Non seulement les éditeurs français se tiennent informés des évolutions du marché comme le montre le succès constant des Assises du livre numérique (voir p. 94), mais ils n'ont cessé de proposer des contenus innovants en matière de livre numérique. C'est la raison pour laquelle la commission Numérique du SNE a intégré dans le programme des Assises des sessions de démonstrations de réalisations innovantes à la manière d'un Pecha Kucha (cf. encadré p.94), depuis novembre 2012. Les éditeurs ont pu ainsi présenter leurs dernières réalisations numériques, souvent en binôme avec les start-up qui les ont aidés dans ces développements. Le nombre de start-up

lancées autour du livre numérique a en effet fortement augmenté ces deux dernières années. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs accompagné cet essor à travers des organismes comme Cap Digital qui organise le festival Futur en Seine ou le Labo de l'Édition, qui accueille un incubateur pour une dizaine de sociétés et organise des rencontres entre l'édition et le monde du web ou des nouvelles technologies, en partenariat avec le SNE.

Gallica, le portail d'accès aux collections numériques françaises, poursuit son développement en regroupant de nouvelles ressources provenant soit de partenaires publics (bibliothèques, centres de recherche), soit de partenaires privés comme les éditeurs. Aujourd'hui, Gallica compte 2 millions de documents du domaine public et 100 000 documents sous droits provenant des éditeurs dans le cadre de la collaboration entre la BnF, le SNE, le CNL et le ministère de la Culture. Le portail permet une recherche sur les métadonnées et le plein-texte, et affiche la notice de l'ouvrage ainsi qu'un lien vers le feuilletage sur les sites des e-distributeurs. La BnF a également lancé au cours du second semestre 2012 une application iPad permettant de consulter Gallica. Outre l'aide accordée par le CNL aux éditeurs pour la numérisation de leurs fonds, cet organisme accompagne également la chaîne du livre dans sa mutation vers le numérique, afin de contribuer au développement du marché. Ceci passe notamment par une aide aux plateformes innovantes de diffusion et de valorisation de catalogues de livres numériques.

Les usages et pratiques du livre numérique évoluent en douceur

Les usages du livre numérique s'installent doucement chez les lecteurs, comme en témoignent un certain nombre d'études parues ces derniers mois.

Le baromètre des usages du livre numérique, lancé en 2012 par la SOFIA, le SNE et la SGDL, en est à sa troisième édition, présentée au Salon du livre en mars 2013 (cf. p. 95). Ce baromètre atteste d'un intérêt croissant des lecteurs pour le livre numérique, pourtant encore largement méconnu il y a 18 mois. En effet, l'enseignement majeur de cette 3^e vague

du baromètre indique que les lecteurs de livres numériques sont de plus en plus nombreux et qu'ils lisent plus qu'avant sans pour autant renoncer à leur consommation de livres imprimés.

En complément à ce baromètre, le MOTif, en association avec le médialab de Sciences Po, a publié en mars 2013 une étude sur les pratiques de lecture et d'achat de livres numériques, basée sur une analyse comparative des fonctionnalités de 20 plateformes de ventes d'e-books, des entretiens auprès de lecteurs numériques et une enquête quantitative en ligne. L'étude des comportements d'adopteurs précoces du livre numérique permet ainsi de mettre en lumière les atouts et les freins à son développement dans la période actuelle.

L'équipement des ménages français progresse

L'institut GfK estime que l'équipement des Français en termes de matériel connecté devrait continuer à progresser en 2013 à hauteur de 25,3 millions de terminaux de lecture. Ceux-ci se ventileront entre 15,2 millions de smartphones, 5,1 millions de tablettes¹, 4,5 millions d'ordinateurs portables et 500 000 liseuses.

Alors que les netbooks voient leurs ventes baisser en 2012, les tablettes poursuivent leur croissance, avec l'arrivée de nouveaux modèles moins chers. GfK note par exemple une chute de plus de 30 % des prix des tablettes au premier trimestre 2013.

Ces développements contribuent à la consommation croissante de contenus numériques, dont des livres numériques, même si la tablette est par essence un support multi-produit à la différence de la liseuse centrée exclusivement sur l'e-book.

L'offre des fabricants s'étoffe toujours plus

Les supports destinés à la lecture numérique ne cessent de se développer. Ainsi, après l'arrivée des premières liseuses à encre électronique (Cybook, Sony, Kindle, Kobo, etc.) et des tablettes (iPad, Kindle Fire, Kobo Arc, etc.), les fabricants proposent des évolutions en matière de taille d'écran (Kobo Mini, iPad Mini) ou de fonctionnalités (liseuses à encre électronique avec lumière intégrée : Kindle Paperwhite, Kobo Glo). De nouveaux acteurs font également leur apparition sur le marché européen comme Barnes & Noble qui a lancé le Nook au

Royaume-Uni en 2012² ou Txtr qui s'est positionné en Allemagne sur une liseuse à bas prix (appelée Beagle), accessible par abonnement auprès d'un opérateur téléphonique.

De plus en plus de libraires proposent la vente de livres numériques sur leur site

Les libraires indépendants ne sont pas en reste dans la vente de livres numériques et l'on dénombre de plus en plus de libraires ou de groupements de libraires qui aménagent leurs sites web pour proposer des livres numériques. Des librairies comme Dialogues, Doucet ou La Procure, qui font office de pionniers en la matière, sont rejointes par de nouveaux points de vente qui se dotent de la capacité de proposer des livres numériques à leurs clients. Ainsi, la librairie Mollat a annoncé en mars 2013 l'ouverture de son site Internet destiné à la vente de livres numériques. Par ailleurs, des groupements de libraires lancés ces dernières années ont mis en place des sites permettant la vente de livres numériques en plus de livres physiques, comme www.parislibrairies.fr, www.leslibraires.fr ou www.lalibrairie.com.

Aujourd'hui, plus d'une centaine de librairies indépendantes sont en situation de vendre un catalogue de livres numériques équivalent à celui des opérateurs.

Les pouvoirs publics s'efforcent d'accompagner les mutations du secteur

L'évolution du marché du livre numérique est suivie avec attention par les pouvoirs publics partout dans le monde.

En France, l'accompagnement de la chaîne du livre par les pouvoirs publics est ancré de longue date pour ce qui est de l'univers physique. Ce suivi se prolonge dans le monde numérique à travers un certain nombre de dossiers majeurs comme le contrat d'édition à l'ère du numérique ou la présence du livre numérique en bibliothèque, sujets qui ont fait l'objet d'études et de groupes de travail impulsés par le ministère de la Culture. La fiscalité est un autre sujet pour lequel la puissance publique s'est beaucoup impliquée, allant jusqu'à se confronter à la politique européenne en la matière. En effet, la Commission européenne a saisi la Cour de Justice de l'Union

¹ Ce chiffre a été réévalué par l'Institut à 6 millions en mai 2013.

² Cet acteur pourrait arriver sur le marché français d'ici quelque temps.

européenne à la suite de la procédure d'infraction ouverte le 3 juillet 2012 contre la France, qui applique depuis le 1^{er} janvier 2012 un taux réduit de TVA aux livres numériques (5,5% depuis le 1^{er} janvier 2013). Le Luxembourg est également concerné par cette procédure puisqu'il applique le taux réduit de 3% sur le livre numérique. Or, pour la France, il s'agit, à travers un ajustement de nature technique, de mettre fin à la discrimination fiscale entre livre imprimé et livre numérique, de pouvoir lutter contre le piratage en développant une offre attractive de livres numériques au bénéfice des consommateurs et de développer la lecture sous toutes ses formes.

Par ailleurs, le rapport de Pierre Lescure « Acte II de l'exception culturelle à l'ère du numérique » remis en mai 2013, a rappelé un certain nombre d'avancées du monde du livre comme l'adaptation du contrat d'édition, le projet de numérisation des œuvres indisponibles et la TVA à taux réduit pour le livre numérique. Dans le même temps, ce rapport a réaffirmé le principe d'un maintien de la valorisation de la création et de la médiation.

Aux États-Unis comme en Europe, les enquêtes pour entente sur les prix des livres numériques lancées par le Département de la Justice américain et la Commission européenne ont débouché sur des accords avec les éditeurs concernés en 2012, ces derniers ayant réaffirmé leur bonne foi à cette occasion.

Enfin, on peut souligner que les critiques sont de plus en plus nombreuses contre les pratiques d'optimisation fiscale de certains acteurs internationaux, amenant les gouvernements à regarder de plus près cet aspect du développement d'Internet qui dépasse le cadre du livre numérique.

L'édition numérique a trouvé sa place dans les pays anglo-saxons

Selon les statistiques publiées par AAP / BISG, le marché du livre numérique a connu une croissance significative aux États-Unis depuis 2011, de l'ordre de 45 %, et représente aujourd'hui 20 % du CA dit « trade »³. Cette croissance est essentiellement le fait de la fiction adulte, suivie du segment jeunesse / « young adult ». En 2012, les ventes d'e-books représentaient 3,04 milliards de dollars sur

15,05 milliards de dollars de ventes de livres trade (qui ont augmenté de 7 %). Les ventes totales de livres aux États-Unis se sont élevées à 27 milliards de dollars.

En Angleterre, le numérique représente 12 % du marché du livre contre 8 % en 2011 et 5 % en 2010 selon les chiffres publiés par l'association des éditeurs britanniques (UK PA) dans son rapport annuel. Les ventes d'e-books ont augmenté de 66 % en 2012, représentant 411 millions de livres sterling sur un marché total de 3,3 milliards, en hausse pour ce dernier de 4 %.

Au Canada, le rapport annuel publié par BookNet Canada indique que le marché du livre numérique se maintient à 15 % du marché total pour l'année 2012.

Les sujets majeurs de la commission Numérique

La commission Numérique poursuit sa mission de veille et d'information aux adhérents du SNE, d'interface avec les institutions œuvrant au développement du livre numérique (ministère de la Culture, Centre national du livre, Labo de l'Édition, BnF) et d'instruction des dossiers transversaux en lien avec les autres groupes et commissions du SNE.

Le livre numérique en bibliothèque

La présence du livre numérique en bibliothèque figure parmi les préoccupations majeures des derniers mois. La commission Numérique a ainsi rencontré l'association Réseau Carel lors de sa création en juin 2012 et à nouveau en 2013 autour des recommandations de Carel pour le livre numérique en bibliothèque publique, dans une volonté mutuelle de coopération. Le SNE a également suivi attentivement l'étude confiée par le ministère de la Culture à l'IDATE concernant l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique, qui a été rendue publique au Salon du livre 2013. Par ailleurs, la présence du livre numérique en bibliothèque a fait l'objet d'une table ronde lors des Assises du livre numérique de novembre 2012, qui a réuni différents acteurs de la chaîne du livre (éditeur, libraire, bibliothécaire) pour débattre de cette question.

³ Les données de l'AAP concernant le marché américain distinguent généralement le marché dit « trade » correspondant aux publications grand public des marchés scolaire, universitaire et professionnel.

Étude de l'IDATE sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique

Les données de l'étude Idate établissent l'existence d'une corrélation importante et inverse entre le développement du marché du livre numérique et celui du prêt numérique en bibliothèque.

Plusieurs pistes sont proposées pour avancer vers le déploiement harmonieux du prêt de livres numériques en bibliothèque.

1. Subordonner l'attribution des aides à la numérisation à l'intégration des ouvrages numérisés dans des offres destinées aux bibliothèques
2. Définir des stratégies d'acquisition « livres numériques » plus précises de la part des bibliothèques
3. Réaliser des économies d'échelle au niveau territorial en évitant la multiplication des lancements de services de prêt numérique

par de trop petites bibliothèques, qui peuvent être desservies par un service de prêt numérique (éventuellement en marque blanche) développé par la bibliothèque départementale de prêt

4. Intégrer le livre numérique dans la question générale de la rénovation des SIGB des bibliothèques
5. Définir des modèles d'offres types entre bibliothèques et éditeurs
6. Clarifier les relations contractuelles entre plateformes et bibliothèques, ce qui implique notamment de poursuivre la clarification du statut juridique du livre numérique
7. Lancer des expérimentations sur des offres réelles

Les livres indisponibles

Ce projet visant à redonner accès, grâce à leur numérisation, aux œuvres indisponibles sous droits du patrimoine intellectuel français du XX^e siècle, a été suivi de près par la commission Numérique qui y a consacré une partie des Assises du livre numérique de novembre 2012. La publication par la BnF du registre des livres en réédition électronique, ReLIRE, le 21 mars 2013, a été accompagnée d'un courrier aux adhérents du SNE, leur expliquant les options qui s'offrent à eux à court terme (voir p. 38 et 39).

Ce projet d'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle, à travers la loi du 1^{er} mars 2012, est une chance sans précédent, pour les auteurs et les éditeurs, de donner une seconde vie, grâce à la numérisation, à des œuvres qui n'étaient plus disponibles commercialement, tout en offrant ainsi aux lecteurs l'accès à ces œuvres.

La lutte contre le piratage

La prolifération de contenus illégaux et de fichiers piratés suscite l'inquiétude des éditeurs qui se trouvent démunis face à ce phénomène. Pour leur permettre d'être en mesure de prendre les décisions qui s'imposent, la commission Numérique a organisé plusieurs réunions et conférences pour faire le point sur le piratage, les moyens techniques de protection, l'environnement légal et juridique, etc. Une partie des Assises de novembre 2012 était ainsi consacrée à la question des DRM, afin d'en expliquer les leviers juridiques mais aussi techniques grâce à l'intervention d'un avocat, Maître Jean Martin, et d'un expert technique, par ailleurs consultant pour l'IDPF, Bill Rosenblatt. Enfin, après l'étude de plusieurs pistes au cours de l'année 2012, le SNE a décidé de présenter

à ses adhérents dans le courant de l'année 2013 deux solutions de lutte anti-piratage, auxquels les éditeurs auront la liberté de recourir (voir pages 43-44).

La commission Numérique a également répondu à l'appel à contribution lancé par l'IDPF en 2012 sur le projet « Lightweight Content Protection », une solution de DRM légère destinée à l'EPUB 3 envisagée par l'IDPF.

L'EPUB 3

Membre de l'IDPF depuis 2012, le SNE prône l'interopérabilité des formats et mène une action de promotion du format EPUB. Le groupe Normes & Standards de la commission Numérique joue un rôle important en la matière puisqu'il propose une fois par an des ateliers pédagogiques aux adhérents qui souhaitent se familiariser avec ce format et ses composantes (EPUB 3 reflowable, EPUB Fixed Layout, etc.). Ces ateliers sont des moments d'échanges privilégiés autour de démonstrations et d'études de cas concrets. La documentation établie à l'occasion de ces ateliers est disponible à tous en libre accès sur le site du SNE, afin de faire profiter la collectivité de cette action de veille et d'information technologique.

La commission Numérique a eu à cœur de renforcer les liens noués avec l'IDPF depuis plus d'un an. C'est ainsi que le SNE a invité l'IDPF à organiser son premier Forum de l'édition numérique à Paris dans le cadre du Salon du livre au mois de mars 2013. Cette journée, qui a réuni de nombreux professionnels (éditeurs, responsables numériques de maisons d'édition, développeurs, start-up, etc.), a été consacrée à l'apport de HTML 5 et d'EPUB 3 dans la création de contenus numériques, e-books et applications, faisant intervenir les plus grands experts internationaux comme Markus

Le livre numérique : mode d'emploi

Le groupe Normes & Standards de la commission Numérique a pour vocation d'accompagner les éditeurs dans les mutations technologiques, en faisant œuvre de pédagogie. Pour cela, le groupe travaille à un certain nombre de documents destinés à **aider les éditeurs** à mieux appréhender les formats de livres numériques, les formats d'échange de données, le vocabulaire technique utilisé, etc. Les **documents de référence** établis par le groupe et par les autres instances interprofessionnelles comme la Commission FEL Numérique de la CLIL (cf. p. 83) sont référencés sur le site du SNE (Page Dossiers et Enjeux > Numérique > Normes & Standards).

Par ailleurs, le groupe Normes & Standards organise également des **ateliers de restitution** de ses travaux dédiés aux normes, aux formats et aux standards qui émergent dans l'univers numérique. Ces ateliers de sensibilisation et d'échange sont le lieu pour s'informer sur la normalisation et suivre les évolutions techniques. En juin 2013, l'atelier a été consacré aux standards de l'EPUB 3, à travers une série de démonstrations de fichiers EPUB illustrant des standards comme HTML 5, CSS 3, SVG, Javascript, MathML, Media Overlays, etc. La question de l'accessibilité numérique a également été abordée puisque l'EPUB 3 intègre la norme Daisy et peut apporter beaucoup aux déficients visuels, à condition d'utiliser un certain nombre de bonnes pratiques détaillées pendant l'atelier.

Gylling, directeur technique de l'IDPF ou Daniel Weck, du consortium Daisy.

La réflexion et le partage d'information autour du livre numérique

La commission Numérique a pour vocation de favoriser les échanges et les réflexions sur le livre numérique, d'informer les professionnels sur les évolutions techniques et de proposer un panorama des principales innovations du secteur de l'édition. Pour cela, elle s'appuie sur les Assises du livre numérique qu'elle organise depuis 2008 et dont le succès ne se dément pas auprès des professionnels. Il s'agit pour la commission Numérique d'accompagner les professionnels confirmés aussi bien que néophytes en matière d'édition numérique, de manière à assurer sa mission d'information et de pédagogie (voir p. 92).

L'adaptation du contrat d'édition à l'ère du numérique

Dans le cadre de la mission menée par le professeur Pierre Sirinelli, les discussions entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition ont abouti à un accord sur l'ensemble des dispositions du Code de la propriété intellectuelle qui régiront désormais le contrat d'édition et sur un code des usages qui viendra les préciser (voir pages 35 à 38). La commission Numérique, avec la commission Juridique, a participé à ce dossier majeur pour le secteur, cité en exemple dans le rapport remis par la mission Lescure en mai 2013, dans la mesure où le SNE et le CPE sont parvenus à un accord équilibré, répondant aux attentes des auteurs et permettant

d'envisager un développement plus serein de l'exploitation numérique des œuvres, dans un cadre contractuel stabilisé.

Conclusion

La matière numérique étant par essence mouvante et inépuisable, les sujets restent nombreux, qu'il s'agisse de la création de contenus innovants, de l'évolution des supports de lecture, de l'interopérabilité ou de la diversité culturelle sur Internet. Le SNE et la commission Numérique sont plus que jamais mobilisés afin de permettre à l'édition et à la chaîne du livre de s'inscrire pleinement dans l'univers numérique qui s'installe.

// Alban Cerisier

Président de la commission Numérique

// Virginie Clayssen

Vice - Présidente de la commission Numérique

// Patrick Gambache

Vice-Président de la commission Numérique

Les Assises du livre numérique

Le 22 mars 2013, le SNE a célébré la dixième édition des Assises du livre numérique, dans le cadre du Salon du livre de Paris. Il s'agissait d'un bilan des pratiques et des usages du livre numérique tels qu'ils se dessinent en 2013, soit cinq ans après les premières Assises en juillet 2008.

Cette manifestation, gratuite et ouverte à l'ensemble des professionnels, propose deux fois par an un tour d'horizon des opportunités, innovations et perspectives du numérique pour le secteur de l'édition, en présence d'intervenants internationaux. Les documents présentés lors des conférences, ainsi que les vidéos et synthèses écrites des tables rondes sont disponibles sur la page du site Internet du SNE dédiée aux Assises.



Assises du livre numérique - mars 2013

Table-ronde : La littérature de genre en numérique, avec Clément Bourgoïn, Stéphane Aznar, Patrick Gambache et Stéphane Marsan

© collectifenn2004@free.fr

Chaque édition des Assises accueille aujourd'hui 500 à 600 auditeurs (éditeurs, bibliothécaires, auteurs, juristes, consultants, programmeurs, professeurs, documentalistes) désireux d'être informés sur les évolutions en matière de livre numérique.



Assises du livre numérique - mars 2013 : Intervention de Bill McCoy, IDPF

© collectifenn2004@free.fr

Afin de témoigner de la vitalité du secteur, les Assises du livre numérique proposent depuis novembre 2012 des démonstrations de projets numériques innovants, à la façon « Pecha Kucha³ », qui ont connu un certain succès auprès du public. Le Pecha Kucha est un format de présentation qui a été adapté dans le cadre des Assises du livre numérique pour permettre aux intervenants de montrer leurs réalisations en cours dans le domaine de la production, la diffusion ou la promotion du livre numérique, sur tablettes le cas échéant.

³ Un « Pecha Kucha » (« le bruit de la conversation » en japonais) consiste en une session de présentations courtes et rapides, composées de 20 diapositives défilant à raison de 20 secondes chacune, soit 6 minutes 40 par présentation.

Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique : des lecteurs de livres numériques de plus en plus nombreux qui lisent plus qu'avant, sans pour autant renoncer à leur consommation de livres imprimés

Les résultats de la troisième vague du Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique en France ont été publiés lors des 10^e Assises du livre numérique du SNE, le vendredi 22 mars 2013. Ce baromètre semestriel a pour objectif d'observer les évolutions des usages du livre numérique, licites ou illicites, au regard, notamment, de ceux du livre imprimé. Auteurs et éditeurs, associés au sein de la SOFIA, souhaitent qu'il devienne un baromètre de référence pour le secteur du livre.

Cette enquête a été menée par OpinionWay, entre le 7 et le 20 février 2013, auprès d'un premier échantillon de 2009 personnes, représentatif de la population française, âgé de 15 ans et plus, et d'un second de 503 utilisateurs de livres numériques, constitué sur la base des résultats du premier échantillon.

Les résultats de cette nouvelle édition révèlent une situation relativement stable et cohérente avec une tendance à lire davantage depuis l'arrivée du livre numérique : **le lecteur de livres numériques lit plus de livres, mais ne dépense pas plus pour acheter des livres.**

Parmi les enseignements de ce baromètre, on peut retenir les points suivants :

Qui lit des livres numériques ?

1. La lecture de livres numériques a triplé en un an : 15 % de la population française âgée de 15 ans et plus déclare avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique contre 5 % il y a un an.

2. Les lecteurs de livres numériques sont de grands lecteurs de livres imprimés : 69 % des lecteurs de livres numériques déclarent avoir lu un livre imprimé pour la dernière fois il y a moins d'un mois, 22 % lisent 20 livres imprimés et plus par an. Ils sont respectivement 41 % et 14 % chez les non lecteurs de livres numériques. Ces résultats confirment que le livre numérique correspond aujourd'hui largement à une pratique nouvelle de lecteurs confirmés.

3. En un an le taux d'équipement des lecteurs de livres numériques en tablette s'est multiplié : 42 % d'entre eux possèdent une tablette, soit près de deux fois plus

qu'en mars 2012 (23 %). Et 18 % envisagent d'en acquérir une dans les six prochains mois. Quant à la liseuse, la proportion augmente légèrement avec 20 % des lecteurs de livres numériques qui en possèdent une (vs 16 % en septembre 2012).

4. La possession d'une tablette numérique ou d'une liseuse est un facteur déterminant pour l'usage de livres numériques : 42 % des lecteurs de livres numériques possèdent une tablette et 20 % une liseuse, quand seuls 17 % et 3 % des non lecteurs de livre numérique en possèdent. Liseuses et tablettes sont alors exclusivement ou fréquemment utilisées pour la lecture de livres numériques. Les autres supports utilisés sont l'ordinateur portable, l'ordinateur fixe et le smartphone.

Quelles sont les pratiques de lecture des lecteurs numériques ?

1. Les Français passent en moyenne une heure par jour à lire des textes numériques (hors sms et emails) : 57 mn en moyenne par jour pour l'ensemble de la population française, 71 mn pour les lecteurs de livres numériques.

2. Les lecteurs de livres numériques sont de plus en plus nombreux à estimer lire davantage depuis qu'ils lisent des livres numériques : 27 % (vs 22 % en septembre 2012) ont accru le volume global de leurs lectures contre 16 % qui lisent moins qu'auparavant. En dépit de cette consommation plus importante de livres, les lecteurs de livres numériques sont de plus en plus nombreux à voir leur budget livre inchangé : 65 % dépensent autant qu'avant (vs 60 % en septembre 2012).

3. 53 %, soit plus de la moitié des lecteurs de livres numériques déclarent lire, en règle générale, l'intégralité des livres numériques qu'ils possèdent.

4. La littérature est la catégorie la plus lue (66 %) et la plus achetée (60 %) par les lecteurs de livres numériques. Parmi les autres catégories les plus lues, on trouve : les essais (30 %), les beaux livres (27 %), la BD (24 %), les livres techniques (23 %), les dictionnaires (20 %), les ouvrages d'enseignement scolaire (19 %) et les ouvrages de sciences humaines et sociales (18 %).

Quels sont les comportements d'achat et les motivations des lecteurs de livres numériques ?

1. 74 % des lecteurs de livres numériques ont déjà acheté des livres numériques. En premier lieu ce sont les facilités de stockage et de transport ainsi que le prix qui motivent l'achat d'un livre numérique. La force de l'habitude et l'amour des livres papier ainsi que le confort de lecture sont, à l'inverse, les principaux facteurs d'achat du livre imprimé. Le plaisir d'offrir, la qualité et la variété du choix sont également des arguments encore largement avancés en faveur du livre imprimé.

2. Le paiement à l'acte reste privilégié par les lecteurs de livres numériques (63%), devant le prêt numérique (21%), l'abonnement (7%) ou la location (7%).

3. L'acquisition de livres numériques se fait principalement sur les sites d'opérateurs internet (39% des lecteurs de livres numériques y ont recours) ou de grandes surfaces spécialisées (24%) et sur les sites internet des libraires (18%) mais aussi plus directement, et c'est une pratique en hausse, via une recherche directe sur les moteurs de recherche (21%, +4 points). À noter que les lecteurs de livres numériques acquièrent certains de ces livres directement sur des sites d'éditeurs (10% d'entre eux) et sur des sites d'auteurs (7%).

Par rapport à mars 2012, les sites d'opérateurs internet restent largement dominants, les sites de grandes surfaces spécialisées ont baissé (passant de 30% à 24%) et les sites d'éditeurs ont légèrement augmenté (passant de 8% à 10%).

4. Ce troisième baromètre indique que 55% des lecteurs de livres numériques ont acquis la plupart de leurs livres en payant, contre 44% gratuitement, l'écart se réduisant légèrement entre ces deux modes d'acquisition. À noter que la moitié des achats payants de livres numériques se situe entre 4 € et 15 € par livre.

5. Le recours à une offre illégale de livres numériques reste faible par rapport aux autres industries culturelles, quoique notable : près de 15% des lecteurs de livres numériques déclarent avoir déjà eu recours à une offre illégale, soit environ 2% de la population française âgée de 15 ans et plus. Parmi les 72% de lecteurs n'ayant jamais eu recours à l'offre illégale, 54% justifient ce choix par le respect du droit d'auteur.

Quelles sont les tendances ?

1. La proportion de personnes interrogées qui n'envisagent pas de lire un livre numérique a nettement diminué : 75% contre 90%, il y a un an.

2. 44% des lecteurs de livres numériques estiment que, dans les années à venir, leur usage des livres numériques va augmenter ; une proportion équivalente pense que leur usage des livres numériques restera stable (43%).

3. Concernant les attentes spontanées quant à l'évolution du livre numérique, 27% des lecteurs de livres numériques indiquent souhaiter que les prix soient plus accessibles, 14% souhaitent une offre plus variée. 36% ne savent pas et 13% n'ont aucune attente : ce sont là des proportions caractéristiques d'un marché de l'offre.

En conclusion de cette troisième édition du baromètre, la SOFIA, le SNE et la SGDL constatent une évolution significative, en un an, du nombre de lecteurs de livres numériques, parallèlement à la variation du taux d'équipement. En revanche, les usages du livre imprimé apparaissent stables par rapport aux enquêtes précédentes. Ces résultats traduisent un fort attachement des lecteurs au livre imprimé. Il apparaît que la lecture de livres numériques, majoritairement licite et payante, est toujours une pratique de lecture complémentaire à celle du livre imprimé.



Assises du livre numérique
Présentation du Baromètre SOFIA /SNE /SGDL
mars 2013
© collectifenn2004@free.fr

Mouvement «Open Access» : état des lieux

*L*a pression de la Commission européenne et de plusieurs Etats membres pour réduire les délais d'accès gratuit aux publications scientifiques (6 mois maximum pour le STM, 12 mois pour les SHS) met en grave danger les modèles économiques des éditeurs qui commercialisent les licences d'accès des bouquets de revues (et de livres) aux bibliothèques universitaires.

Depuis plusieurs années, le mouvement «open access» milite pour la mise en accès libre des publications résultant de recherches financées par des fonds publics. Face à l'augmentation des tarifs des abonnements aux bases de données d'articles scientifiques qui mobilisent la majorité des budgets des bibliothèques universitaires et aux budgets insuffisants de ces dernières, on a notamment pu assister l'an dernier au lancement de pétitions appelant au boycott des éditeurs scientifiques internationaux les plus importants.

Le libre accès peut se décliner sous deux formes principales :

- Le «gold open access» désigne un modèle de diffusion de l'information scientifique et technique dans lequel les revues et ouvrages scientifiques sont librement accessibles en ligne dès leur publication, et où les coûts d'évaluation et d'édition ont été acquittés par le chercheur publiant ou son institution de rattachement.

- Le «green open access» désigne un modèle de diffusion de l'information scientifique et technique dans lequel les chercheurs déposent dans des archives ouvertes la version soumise ou validée de leurs articles publiés dans des revues scientifiques, après un «embargo» de durée variable (un à cinq ans).

Au niveau européen, cette pression s'est accélérée depuis que la Commission Européenne a recommandé en juillet dernier aux États membres de prévoir la diffusion en libre accès des publications (sans distinguer les revues ou les livres) issues de la recherche financée par des fonds publics, dans les meilleurs délais, de préférence immédiatement et, dans tous les cas, au plus tard 6 à 12 mois après leur publication selon les disciplines. Ainsi le Royaume-Uni par exemple s'est plutôt prononcé en faveur du système «Gold».

En France, le groupe de travail «open access» du Groupement Français des Industries de l'Information (GFII) constitue un lieu d'échange

très satisfaisant sur le sujet entre les éditeurs, dont plusieurs adhérents du SNE, et les instituts de recherche. Mais l'«open access» n'a toujours pas fait l'objet de consultations avec les pouvoirs publics, alors qu'un groupe de travail stratégique sur l'édition scientifique avait été créé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et le SNE dans ce but il y a près de trois ans. C'est cette demande de concertation qu'a portée le SNE dans un communiqué de presse du 18 janvier 2013.

Lors des Journées «open access» organisées les 24-25 janvier 2013 par le consortium Couperin, Geneviève Fioraso a fait passer des messages forts, mais relativement équilibrés. Afin de mettre en œuvre l'accès de tous à l'IST (Information scientifique et technique), elle a en effet prôné le déploiement de modèles économiques équilibrés qui préservent la propriété intellectuelle.

Elle a comparé les situations dans différents pays et souligné le retard français en matière de mise en œuvre de l'«open access». Elle a annoncé son soutien aux archives ouvertes, via la plateforme de dépôt HAL dont le protocole vient d'être renouvelé avec une nouvelle gouvernance, un renforcement de l'auto-archivage et la généralisation de l'«open access green» à l'ensemble des publications.

Elle a présenté un programme portant sur 7 actions dans le cadre de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN), dont 4 concernent plus particulièrement les éditeurs :

1. Sur l'«open access green» pour les revues scientifiques et non celles de débat : concertation avec les éditeurs sur la durée des embargos selon les disciplines scientifiques ;
2. Sur l'«open access gold» : accompagner le «gold» en ce qui concerne les communautés faisant ce choix, en négociant les licences et en contrôlant les coûts ;

3. Sur la 3^e voie dite « Freemium » : étudier le financement de l' « open access » à travers des modèles hybrides, gratuits pour les auteurs et les lecteurs, consistant à faire payer des services à valeur ajoutée.
 4. Optimiser la plateforme d'archives ouvertes du CNRS (HAL) en incitant plus fortement les chercheurs à déposer leurs articles ;
 5. Proposer un modèle de publication conforme au droit d'auteur ;
 6. Réfléchir au rôle des publications dans l'évaluation ;
 7. Initier des travaux avec les éditeurs nationaux sur la diffusion internationale à travers des aides à la traduction et aux co-éditions.
- C'est dans ce contexte que le groupe de travail du GFII poursuit ses travaux.

// Catherine Blache
SNE

Libre accès et financement des revues universitaires et scientifiques – Extraits du communiqué du SNE du 18.01.2013

Quel financement pour les revues universitaires et scientifiques ?

[...] Les éditeurs universitaires et scientifiques souhaitent alerter le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que la Conférence des présidents d'universités sur les conditions de transposition éventuelle en droit français de [la recommandation de la Commission européenne de juillet 2012]. Si l'on n'y prend garde, elles pourraient être de nature à déstabiliser gravement le modèle économique actuel de l'édition scientifique, tout en ne proposant aucun modèle alternatif garantissant la pérennité des revues scientifiques.

Pouvoir identifier quelle est, dans les différentes disciplines, la durée d'exploitation minimale à même de garantir la viabilité des revues scientifiques est, par exemple, crucial. Sur le site Cairn.info, spécialisé en sciences humaines et sociales (quelque 350 revues), 80 % des consultations d'articles enregistrées au sein des institutions de recherche portent sur des articles publiés il y a plus d'un an. L'exploitation de ces revues ne peut donc être pensée que dans la durée. Pour cette raison, les articles restent en moyenne en accès payant trois à quatre ans après leur publication et ne basculent qu'ensuite en accès gratuit. Les revues de sciences « dures » sont sans doute dans un cas de figure un peu différent, et pourraient supporter des délais de mise en accès libre plus courts. Cependant, elles obéissent fondamentalement à la même problématique : il importe que les coûts liés aux différentes activités d'édition et de promotion des textes scientifiques puissent s'appuyer sur un modèle économique viable.

L'enjeu dépasse donc celui de la pérennité d'un secteur économique particulièrement innovant et pionnier de l'édition numérique. Il concerne aussi la viabilité de tout l'écosystème de la diffusion de l'information scientifique et technique.

C'est pourquoi le SNE invite les pouvoirs publics à entreprendre les études d'impact nécessaires et à mettre en place au plus vite un véritable dialogue avec les éditeurs, les bibliothécaires et les communautés scientifiques, portant sur les politiques publiques en matière de libre accès. Cette concertation – dont le principe est d'ailleurs explicitement prévu dans le texte de la recommandation de la Commission européenne – devrait notamment porter sur les délais à prévoir avant la mise en libre accès des publications scientifiques ou sur les modèles alternatifs de financement à mettre en place.

Le SNE recommande également aux pouvoirs publics de prendre en considération les autres éléments de nature à favoriser la diffusion de l'information scientifique et technique, tels que l'insuffisance des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires, le taux de TVA réduit pour les publications en ligne et l'accès ouvert aux données brutes de la recherche.

Les ressources pédagogiques et la tentation du numérique gratuit

• Discussions avec la Commission européenne

En août 2012, la Direction Générale Education et Culture (DG EAC) de la Commission européenne a lancé une consultation sur les ressources éducatives libres (REL). La Commission proposait de mettre en place un cadre juridique européen clair pour ces ressources, qu'il s'agisse d'amender le droit d'auteur, de favoriser les accords contractuels ou même d'instaurer l'open access, c'est à dire une obligation de mise à disposition des versions numériques des manuels, après un certain délai.

• La FEE a organisé un débat entre les éditeurs et la DG EAC le 6 novembre, auquel a participé Catherine Lucet (Nathan).

• La FEE et le SNE ont envoyé leurs contributions en novembre, en insistant sur :

- l'intégration des technologies de l'information et la priorité donnée à la qualité et la diversité dans les contenus pédagogiques des éditeurs,

- la complémentarité entre ces dernières et les REL,

- l'intérêt de travailler à l'indexation des REL et d'étudier l'impact pédagogique de leur utilisation à l'aide d'une étude d'envergure, menée à l'échelon européen.

Grâce à ces échanges, la DG EAC n'envisage plus de proposer la mise à disposition gratuite des ressources pédagogiques après un certain délai. Cependant, elle continue de s'interroger une éventuelle réouverture du débat sur les exceptions de la directive Droit d'auteur de 2001, afin d'élargir l'exception pédagogique.

Le 17 avril 2013, la DG EAC a publié sa feuille de route sur « ouvrir l'éducation » qui avance notamment les idées suivantes :

- Changer le modèle traditionnel de la production de livres scolaires qui se base sur une intervention et un financement forts de la part de l'Etat, afin de réduire les dépenses publiques ;

- Présentation du droit d'auteur comme un obstacle au développement de méthodes d'enseignement innovantes basées sur le partage, les enseignants étant incertains quant à ce qu'ils ont le droit de faire ; nécessité de mettre en place des outils techniques indiquant quels actes sont permis par rapport à un document protégé ;

- Promotion du libre accès des contenus éducatifs financés sur des fonds publics ;

- Soutien au développement de cadres de qualité pour les ressources pédagogiques libres.

Le SNE et la FEE poursuivent un dialogue constructif avec la Commission sur ces questions.

• Débat international mené par l'UIE

Le Forum des éditeurs scolaires de l'UIE a fait son entrée dans le débat international sur les ressources éducatives libres et la migration numérique.

L'UIE a organisé sa première conférence internationale sur l'éducation en collaboration avec la foire du livre de Londres le 17 avril 2013. Intitulé « Qu'est-ce qui marche ? Politiques, ressources et technologies pour la réussite pédagogique internationale », cet événement a été salué par tous. Le programme rassemblait 15 intervenants de haut niveau.

150 participants de 24 pays ont écouté les représentants de la Banque mondiale, de l'OCDE, de l'UNESCO et de la Commission européenne, ainsi que des éditeurs, des décideurs, des chercheurs de pointe qui réfléchissent à la meilleure façon de fournir différents types d'informations dans une salle de classe pour un effet maximum, et des enseignants qui décrivent le type de ressources dont ils ont le plus besoin.

L'éducation est un enjeu stratégique pour tous les gouvernements et le vif succès rencontré par cette conférence a encouragé l'UIE à organiser une deuxième conférence internationale sur l'éducation en 2014.

Le débat sur les Ressources éducatives libres a de nombreux aspects internationaux. En juin 2012, l'UNESCO a publié une déclaration internationale encourageant les décideurs politiques à adopter les ressources éducatives libres. En soi, l'UIE ne s'oppose pas aux ressources éducatives libres, mais elle encourage les décideurs à étudier les expériences passées et à identifier les domaines où les ressources éducatives libres sont pertinentes. De manière générale, il est de très courte vue de remplacer les marchés de l'édition compétitifs qui fonctionnent par un système de ressources « libres » non durable.

Dans le passé, le Forum des éditeurs scolaires a également abordé des questions telles que les métadonnées pédagogiques et l'élaboration de normes, comparé et échangé des informations sur les portails éducatifs et identifié les moyens d'aborder la discussion avec les décideurs politiques.

Le Forum des éditeurs scolaires compte deux délégués par pays. Le SNE est représenté par Catherine Lucet et Pascale Gélébart.

// Catherine Blache
SNE

//Jens Bammel
UIE